

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2588

24 septembre 2014

SOMMAIRE

Altor MM Holding S.à r.l.	124191	QS0004, S.A.	124186
Andrade Gutierrez International S.A. ...	124186	Rhodos S.A.	124182
Bercavi S.A.	124191	Rice LuxCo S.à r.l.	124185
BR Artemis II S.à r.l.	124189	Ronndriesch 4 S.A.	124187
Bto Monarch Luxembourg Holdings S.à r.l.	124208	S.A. International Lacquers	124188
Buyse & Partners Investment Fund	124189	Sammartini S.à r.l.	124188
Cap Conseils S.A.	124204	Savannah Investments S.A.	124187
Cargill International AM 2 S.à r.l.	124192	SBPF S.à r.l.	124187
Citco C&T Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	124191	SCG Budget Investment Holding S.à r.l.	124187
Commercial Real Estate Loans SCA	124195	Schenkenberg S.A.	124188
Empe S.à r.l.	124178	Serimnir Fund	124188
Entreprise de Toiture Jeannot Welter Sàrl	124186	SG Issuer	124189
EPI Race S.à r.l.	124178	Société de Financement et de Transac- tions Conseil, SOFITRA CONSEIL S.A.	124189
F9 A Chateau S.à r.l.	124220	S.P.F. Samfran S.A.	124184
Fifteen S.A.	124208	T10 S.à r.l.	124181
Financial Achievements S.A.	124178	T9 S.à r.l.	124182
FIRST Top LuxCo	124184	Tilare S.A., SPF	124180
Fox Luxco S.à r.l.	124183	TMF Luxembourg Holding S.A.	124179
FremantleMedia S.A.	124184	TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l.	124178
Friedrich Ebert 1 S.à r.l.	124184	Treveris Investments S.A.	124181
Global Agrarian Capital S.à r.l.	124183	Trican Luxembourg Sàrl	124203
Internationale Beteiligungen Holding AG SPF	124220	Ureit S.à r.l.	124182
Kredietrust Luxembourg S.A.	124217	VaDa Lux S.A.	124179
Pelimmo	124190	Valbonne II	124183
Pictor Specialized Fund SICAV-FIS S.A.	124185	Valtec S.A. SICAR	124180
Plalux S.A.	124185	Vector Cambium (Lux) 3, S.à r.l.	124181
Port Royale S.à r.l.	124190	Vector TCH (Lux) 1, S.à r.l.	124180
Presta Cylinders SARL	124190	Vector TCH (Lux) 1, S.à r.l.	124180
Promotions Schmit et Peiffer, S.à r.l. ...	124186	White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	124179

Empe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Louis Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 48.260.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014103958/10.

(140124147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

EPI Race S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 179.498.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} août 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103961/11.

(140124009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Financial Achievements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 173.597.

EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse de Reviconsult S.à.r.l., Commissaire, est la suivante:

- 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103985/12.

(140124740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.667.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 30 Juin 2014

Au 30 Juin 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Approuver la nomination de Jason Snider, né le 20 Octobre 1975 à Longview, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle 301, Commerce Street, 76102, Forth Worth, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet le 30 Juin 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Pedro Fernandes das Neves (gérant)
- Jerome Vascellaro (gérant)
- Jason Snider (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juin 2014.

TPG International, LLC

Signature

Référence de publication: 2014108008/21.

(140128814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.444.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014108054/14.

(140128384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

TMF Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 55.728.

Lors du conseil d'administration qui s'est tenu en date du 16 juillet 2014, les décisions suivantes ont été prises:

Election de M. Franciscus Willem Josephine Welman comme président du conseil d'administration avec effet au 16 juillet 2014 en remplacement de M. Jorge Pérez Lozano. Son mandat viendra à échéance conjointement avec son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour la Société
Jorge Pérez Lozano
Administrateur

Référence de publication: 2014108007/16.

(140128843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

VaDa Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C, Porte de France.
R.C.S. Luxembourg B 181.186.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris la résolution suivante:

1) Ratification de la démission de l'administrateur de catégorie A:

- Monsieur Valery SILVA MENDES, employé privé, né le 5 juin 1979 à Luxembourg, demeurant à L-3328 Crauthem,
4, Op der Stee.

2) Ratification de la démission de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Valery SILVA MENDES, employé privé, né le 5 juin 1979 à Luxembourg, demeurant à L-3328 Crauthem,
4, Op der Stee.

3) Nomination de l'administrateur de catégorie A:

- Monsieur Marco PIRES, né le 13 décembre 1982 à Esch/Alzette, demeurant à L-4994 Sprinkange, 26, route de Longwy.

4) Nomination de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Tom JANIN, employé privé, né 11 décembre 1980 à Esch/Alzette, demeurant à L-4360 Esch/Alzette, 2C,
Porte de France.

Les mandats de l'administrateur et administrateur-délégué prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Les Actionnaires

Référence de publication: 2014108025/24.

(140129314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Vector TCH (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vector TCH (Lux) 1, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108037/11.

(140128676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Tilare S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 165.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TILARE S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014108002/12.

(140128975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Valtec S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 112.934.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 11 juillet 2014

Le mandat de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B 43298, avec siège social au 89A, Pafbruch, L - 8308 Capellen, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé est renouvelé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

VALTEC S.A. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2014108024/15.

(140128596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Vector TCH (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.037.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 28 mai 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Veillez prendre note que Messieurs David CATALA et Ludovic TROGLIERO, gérants B, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Vector TCH (Lux) 1, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108036/16.

(140128624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Treveris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 122.702.

Lors de l'assemblée générale tenue le 16. Juillet 2014 il a été convenu ce qui suit:

3. Résolution:

Les mandats des Administrateurs et de Commissaire aux comptes sont renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23. Juillet 2014.

Référence de publication: 2014108015/13.

(140129219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Vector Cambium (Lux) 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.781.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 28 mai 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Veillez prendre note que Messieurs Ludovic TROGLIERO et David CATALA, gérants B, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Vector Cambium (Lux) 3, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108029/16.

(140128250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

T10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 144.041.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,

2 d'abolir la classification en catégorie B des gérants actuellement en fonction

3 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

- Monsieur Mats Eklund, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer

Monsieur Heiko Dimmerling

Monsieur Thomas Sonnenberg

Monsieur Antonis Tzanetis

Monsieur Mats Eklund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T10 S.à r.l.

Référence de publication: 2014108018/25.

(140128559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Ureit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 154.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108021/0.

(140128533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108021/12.

(140128533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Rhodos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 70.874.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 30 mai 2014

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIN sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel 1^{er} étage, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014106071/15.

(140126202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

T9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 144.040.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,

2 d'abolir la classification en catégorie B des gérants actuellement en fonction

3 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,
- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,
- Monsieur Mats Eklund, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer

Monsieur Heiko Dimmerling

Monsieur Thomas Sonnenberg

Monsieur Antonis Tzanetis

Monsieur Mats Eklund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T9 S.à r.l.

Référence de publication: 2014108019/25.

(140128552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Global Agrarian Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 79.700,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.500.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 15 juillet 2014 que:

- La démission de Monsieur Luc GERONDAL, de son poste de gérant de classe A, avec effet au 18 juillet 2014, a été acceptée;

- A été nommé en tant que gérant de classe A, avec effet au 18 juillet 2014, et ce pour une durée illimitée:

* Monsieur Scott MCKINLAY, né le 11 avril 1983 à Dunfermline, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108484/17.

(140130061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Fox Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.515.

—
EXTRAIT

Die Berufsadresse des unbeschränkt einzelvertretungsberechtigten Kategorie A Geschäftsführers Simon Parr Macintosh, geboren am 31.08.1973 in Nottingham, Grossbritannien, bestellt seit 22.06.2011, hat sich geändert und lautet nunmehr:

Silverpeak RE Partners; 95 Wigmore Street (5th Floor), W1U 1DL London, United Kingdom

Zur Eintragung im Handelsregister Mémorial, Abteilung Gesellschaften und Vereinigungen

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Juli 2014.

Fox Luxco Sàrl

Norbert Porcsin

Kategorie A Geschäftsführer

Référence de publication: 2014108448/18.

(140130071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Valbonne II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.583.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 27 juin 2014 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

- Mme Michèle Berger, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Mr Pierre-Alain Eggly, 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Robert Léon, 73, Boulevard Haussmann, F-75008 Paris
- M. Emmanuel André, 33, avenue du Maine, F-75755 Paris Cedex 15
- M. Stéphane André, 33, avenue du Maine, F-75755 Paris Cedex 15
- M. Yannick Vuffray, 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à r.l. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2014108046/19.

(140129282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

FremantleMedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 75.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108449/9.

(140129744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Friedrich Ebert 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 160.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108450/10.

(140129532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

FIRST Top LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.250,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.509.

Extrait des résolutions prises par les gérants en date du 22 juin 2014

Il résulte des décisions prises par les gérants en date du 22 juin 2014 que:

le siège social de la Société a été transféré du 68, avenue de la Liberté, L- 1930 Luxembourg au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} juillet 2014..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Langham Hall Luxembourg Sarl

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2014108465/17.

(140129630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

S.P.F. Samfran S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 137.996.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale le 10 juillet 2014

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale de la Société en date du 10 juillet 2014 que:

Les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; administrateur de la Société

- Madame Samia RABIA, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; administrateur de la Société

- Monsieur Nadi NAJJAR, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; administrateur de la Société

- La société LUX-FIDUCIAIRE S.à r.l., ayant son siège au 12, rue Ste. Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65819; commissaire aux comptes de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108887/18.

(140130476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Pictor Specialized Fund SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 142.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014108835/12.

(140130069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Plalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 58.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pour: PLALUX S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2014108837/14.

(140130053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Rice LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 180.091.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

1 d'accepter la démission des personnes suivantes:

- Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie A
- Monsieur Mats Eklund, gérant de catégorie B
- Monsieur Antonis Tzanetis, gérant de catégorie B

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A
- Monsieur Mukul Sharma, demeurant professionnellement 32 Woodhouse Eaves, Middlesex, Northwood, HA6 3NF, en tant que gérant de catégorie B
- Monsieur Matthew Grill, demeurant professionnellement Autumn Flower, Clos Cerise, La Grande Route de St Martin, St Saviour, Jersey, JE2 7GT, en tant que gérant de catégorie B

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer, gérant de catégorie B
Monsieur Mukul Sharma, gérant de catégorie B
Monsieur Thomas Sonnenberg, gérant de catégorie A
Monsieur Matthew Orili, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rice LuxCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014108862/28.

(140130206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Promotions Schmit et Peiffer, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.
R.C.S. Luxembourg B 105.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108848/9.

(140129250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Entreprise de Toiture Jeannot Welter Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9180 Oberfeulen, 10, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014103959/10.

(140123994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Andrade Gutierrez International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.492.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 13 mars 2014

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 18.07.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Andrade Gutierrez International S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014105501/14.

(140126240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

QS0004, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 172.464.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société prises en date du 18 juillet 2014 que:

- La démission de M. Marc Szczerba, administrateur de classe B de la Société est acceptée avec effet au 16 juin 2014;

Et que

1) Brian James Cadwallader, né le 18 février 1959 à Ohio, USA;

2) Robert Bruce McDonald, né le 29 avril 1960 à North Bay, Ontario, Canada;

3) Frank Andrew Voltolina, né le 15 septembre 1960 à Evergreen Park, Illinois, USA;

tous les trois résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, Milwaukee, Wisconsin 53209 USA, ont été nommés avec effet au 16 juin 2014, administrateurs de classe B de la Société pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se prononcera sur les comptes de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 23 juillet 2014.

Pour la Société

Un administrateur

Référence de publication: 2014108854/21.

(140130150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

SCG Budget Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 136.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106109/10.

(140126080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Ronndriesch 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 75.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014106074/10.

(140126791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

SBPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 182.558.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014106108/12.

(140126848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Savannah Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 107.714.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 juillet 2014 que:

- Monsieur Jean-Georges SCHWARTZ, administrateur de sociétés, demeurant à Rueil-Malmaison (France), Maître Charles DURO, avocat, et Maître Marianne GOEBEL avocat, demeurant tous deux à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société, leurs mandats étant venus à expiration.

- la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie, a été réélue aux fonctions de commissaire de comptes de la société.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014106106/22.

(140126946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Sammartini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106102/9.

(140126421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Serimnir Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.142.

Le Rapport Annuel Révisé pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013 et l'allocation du résultat relative à l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106118/11.

(140126643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Schenkenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014106110/12.

(140126806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

S.A. International Lacquers, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 21.522.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société tenue le 17 juillet 2014 au siège de la société

Suite à la démission de Mr David WEIJBER de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué avec effet au 30 juin 2014, sont nommés Administrateurs:

- Monsieur Bruno PAPAZIAN, né le 11/11/1969 à Montbéliard (France), résidant au 92, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange;

- Monsieur Bernard CITROEN, né le 31/08/1958 à Bayonne (France), résidant au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

- Monsieur Frédéric DEROSIER, né le 15/02/1968 à Algrange (France), résidant au 1A Impasse de la Fontaine de Fer, F-57680 Corny-sur-Moselle (France).

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

INTERNATIONAL LACQUERS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014106082/22.

(140126111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Société de Financement et de Transactions Conseil, SOFITRA CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 37.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014106130/11.

(140126855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

BR Artemis II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 157.131.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Gérante

Référence de publication: 2014106397/11.

(140127512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

SG Issuer, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.363.

Extrait du Procès-Verbal des membres du Directoire tenue le 15/05/2014 à 16h00

Première résolution

Le Directoire accepte la démission du membre du Directoire, Monsieur Jhon THIRARD au 15/05/2014.

Le Directoire nomme à partir du 15/05/2014 et pour une période de trois années, Monsieur Amaury DE BELER, né le 11/03/1974 et demeurant professionnellement 11 avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, en remplacement du membre du conseil de surveillance démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SG ISSUER
Société Anonyme

Référence de publication: 2014106120/16.

(140126277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Buyse & Partners Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.
Pour BUYSE & PARTNERS INVESTMENT FUND
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE
Fondé de pouvoir / Assistante

Référence de publication: 2014106408/16.

(140127078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Port Royale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.473.

L'adresse professionnelle de M. Ricardo RODRIGUEZ, gérant de classe A de la Société, est désormais au 785, Admiralty Parade, Naples, Florida 34102, United-States en lieu et place de 41, West Putman ave., 2^{ème} étage, United-States - CT 06830 Greenwich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109813/12.

(140130858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Pelimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.791.

Extrait de la décision de l'assemblée générale

En date du 7 juillet 2014, l'assemblée générale

a accepté la démission de M. Franz Bondy, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, de son poste d'administrateur;

a nommé Mme Marta Lavaroni, demeurante professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17/07/2014.

Référence de publication: 2014109839/15.

(140130874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Presta Cylinders SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 180.597.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Kleinbettingen le 20 mai 2014

L'Assemblée confirme les gérants les gérants nommés pour une durée illimitée:

M. Gaston SCHWERTZER, administrateur de sociétés, demeurant Maarxe Knupp L-5328 MEDINGEN;

M. Jacquot SCHWERTZER, administrateur de sociétés, demeurant 51 rue d'Oetrange L-5360 SCHRASSIG;

M. Philippe CARTRY, employé privé, demeurant 154 rue des Espagnols B-6700 ARLON

Réélit Réviseurs d'entreprise pour un an: la société HRT Révision ayant son siège social au n°163, Rue du Kiem à L-8030 Strassen.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le conseil de gérance fixe les pouvoirs comme suit:

A) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de tous les gérants ou dans le cadre de la gestion journalière de la société par la signature conjointe de deux gérants ou dans le cadre de la gestion journalière pour les opérations portant sur un montant égal ou inférieur à deux cent mille euros (EUR 200.000) par la signature individuelle d'un gérant tel qu'indiqué à l'article 11 des statuts.

B) Le Conseil de gérance décide de porter de 15.000€ à 10.000€ le montant autorisé dans le cadre de la gestion opérationnelle journalière à messieurs Hervé Rouleaux et Erwin Lamberty en tant que Fondé de pouvoir.

C) Le Conseil de gérance nomme monsieur Olivier Louis en tant que Fondé de pouvoir à hauteur de 30.000€ dans le cadre de la gestion opérationnelle journalière.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Gérant

Référence de publication: 2014109817/27.

(140131731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Citco C&T Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 117.395.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2014105582/13.

(140126203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Bercavi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 88.520.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le vendredi 27 juin 2014

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 27 juin 2014 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître FELTEN Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour extrait conforme
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2014106387/16.

(140127255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Altor MM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 190.125,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 145.368.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Altor MM Holding S.à r.l. (la «société») du 1^{er} juillet 2014

1. Acceptation de la résignation de Monsieur Claes-Johan Gustaf Geijer, né le 15 juin 1957 à Hedvig Eleonora, Stockholm, Suède, résidant au 31 Rue Franz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet le 30 juin 2014.

2. Acceptation de la résignation de Madame Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B de la Société avec effet le 30 juin 2014.

3. Acceptation de la nomination de Madame Hanna Duer, née le 7 mai 1966 à Gentofte, Danemark, résidant au 99 Rue Centrale, L-4499 Limpach, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie A de la Société avec effet le 1^{er} juillet 2014.

4. Acceptation de la nomination de Mademoiselle Dalia Ziukaite, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B de la Société avec effet le 1^{er} juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014105496/25.

(140126140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Cargill International AM 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 182.728.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of June.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1) Cargill, Incorporated, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, United States of America, under registration number 0286124, being the holder of seventy-eight million two hundred thousand nine hundred fifty-three (78,200,953) class A shares and one million one hundred thirty-six thousand two hundred eighty-three (1,136,283) class B shares of the Company (as defined below),

here represented by Ms. Anne-Laure Giraudeau, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Minneapolis (Minnesota), on June 27, 2014, and

2) Cargill International AM S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.249, being the holder of four million one hundred fifteen thousand eight hundred forty (4,115,840) class A shares and twenty-one million five hundred eighty-nine thousand three hundred sixty-nine (21,589,369) class B shares of the Company (as defined below),

here represented by Ms. Anne-Laure Giraudeau, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on June 27, 2014.

The said proxies, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders and represent the entire share capital of Cargill International AM 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 182.728, incorporated pursuant to a deed of Maître Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on December 6, 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 262 on January 29, 2014 (the "Company"). The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 5, 2014 not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of ten million seven hundred fifteen thousand fifty-five United States Dollars (USD 10,715,055) so as to reduce it from its current amount of one hundred five million forty-two thousand four hundred forty-five United States Dollars (USD 105,042,445) to ninety-four million three hundred twenty-seven thousand three hundred ninety United States Dollars (USD 94,327,390) through the cancellation of ten million seven hundred fifteen thousand fifty-five (10,715,055) class B shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten million seven hundred fifteen thousand fifty-five United States Dollars (USD 10,715,055) from its current amount of ninety-four million three hundred twenty-seven thousand three hundred ninety United States Dollars (USD 94,327,390) up to one hundred five million forty-two thousand four hundred forty-five (USD 105,042,445) through the issue of ten million seven hundred fifteen thousand fifty-five (10,715,055) class A shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

3. Amendment of Article 5.1 of the articles of association.

4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to reduce the Company's share capital by an amount of ten million seven hundred fifteen thousand fifty-five United States Dollars (USD 10,715,055) so as to reduce it from its current amount of one hundred five million forty-two thousand four hundred forty-five United States Dollars (USD 105,042,445) to ninety-four million three hundred twenty-seven thousand three hundred ninety United States Dollars (USD 94,327,390) through the cancellation of five hundred thirty-five thousand seven hundred fifty-two (535,752) class B shares held by Cargill,

Incorporated, aforementioned, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and ten million one hundred seventy-nine thousand three hundred three (10,179,303) class B shares held by Cargill International AM S.à r.l., aforementioned, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

No payment is made to the shareholders and the amount of the reduction is allocated to the share premium.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of ten million seven hundred fifteen thousand fifty-five United States Dollars (USD 10,715,055) from its current amount of ninety-four million three hundred twenty-seven thousand three hundred ninety United States Dollars (USD 94,327,390) up to one hundred five million forty-two thousand four hundred forty-five (USD 105,042,445) through the issue of ten million seven hundred fifteen thousand fifty-five (10,715,055) class A shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Ten million one hundred seventy-nine thousand three hundred three (10,179,303) new class A shares have been subscribed by Cargill, Incorporated, aforementioned, for the price of ten million one hundred seventy-nine thousand three hundred three United States Dollars (USD 10,179,303).

Five hundred thirty-five thousand seven hundred fifty-two (535,752) new class A shares have been subscribed by Cargill International AM S.à r.l., aforementioned, for the price of five hundred thirty-five thousand seven hundred fifty-two United States Dollars (USD 535,752).

All shares have been fully paid up by a conversion of share premium in an amount of ten million seven hundred fifteen thousand fifty-five United States Dollars (USD 10,715,055) into share capital.

Proof of the existence of the share premium has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at one hundred five million forty-two thousand four hundred forty-five (USD 105,042,445), represented by ninety-three million thirty-one thousand eight hundred forty-eight (93,031,848) class A shares and twelve million ten thousand five hundred ninety-seven (12,010,597) class B shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at five thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par devant, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Cargill, Incorporated, une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro d'enregistrement 0286124, détentrice de soixante-dix-huit millions deux cent mille neuf cent cinquante-trois (78.200.953) parts sociales de catégorie A et un million cent trente-six mille deux cent quatre-vingt-trois (1.136.283) parts sociales de catégorie B de la Société (telle que définie ci-dessous),

ici représentée par Madame Anne-Laure Giraudeau, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Minneapolis (Minnesota), le 27 juin 2014, et

2) Cargill International AM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.249, détentrice de quatre millions cent quinze mille huit cent quarante (4.115.840) parts sociales de catégorie A et vingt et un millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-neuf (21.589.369) parts sociales de catégorie B, parts sociales de la Société (telle que définie ci-dessous),

ici représentée par Madame Anne-Laure Giraudeau, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 juin 2014.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés et représentent l'intégralité du capital social de Cargill International AM 2 S.à. r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.728, constituée selon acte reçu par Maître Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg, en date du 6 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 262, le 29 janvier 2014 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 juin 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de dix millions sept cent quinze mille cinquante-cinq dollars américain (USD 10.715.055) afin de le réduire de son montant actuel de cent cinq millions quarante-deux mille quatre cent quarante-cinq dollars américain (USD 105.042.445) à quatre-vingt-quatre millions trois cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-dix dollars américain (USD 94.327.390) par l'annulation de dix millions sept cent quinze mille cinquante-cinq (10.715.055) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix millions sept cent quinze mille cinquante-cinq dollars américain (USD 10.715.055) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze millions trois cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-dix dollars américain (USD 94.327.390) à cent cinq millions quarante-deux mille quatre cent quarante-cinq dollars américain (USD 105.042.445) par l'émission de dix millions sept cent quinze-mille cinquante-cinq (10.715.055) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix millions sept cent quinze mille cinquante-cinq dollars américains (USD 10.715.055) afin de le réduire de son montant actuel de cent cinq millions quarante-deux mille quatre cent quarante-cinq dollars américains (USD 105.042.445) à quatre-vingt-quatorze millions trois cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-dix dollars américain (USD 94.327.390) par l'annulation de cinq cent trente-cinq mille sept cent cinquante-deux (535.752) parts sociales de catégorie B détenues par Cargill, Incorporated, susmentionnée, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et dix millions cent soixante-dix-neuf mille trois cent trois (10.179.303) parts sociales de catégorie B détenues par Cargill International AM S.à. r.l., susmentionnée, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Pas de paiement est fait aux actionnaires et le montant de la réduction est alloué à la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions sept cent quinze mille cinquante-cinq dollars américains (USD 10.715.055) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze millions trois cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 94.327.390) à cent cinq millions quarante-deux mille quatre cent quarante-cinq dollars américains (USD 105.042.445) par l'émission de dix millions sept cent quinze mille cinquante-cinq (10.715.055) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Les dix millions cent soixante-dix-neuf mille trois cent trois (10.179.303) nouvelles parts sociales de catégorie A ont été souscrites par Cargill, Incorporated, susmentionnée, pour un prix de dix millions cent soixante-dix-neuf mille trois cent trois dollars américains (USD 10.179.303).

Les cinq cent trente-cinq mille sept cent cinquante-deux (535.752) nouvelles parts sociales de catégorie A ont été souscrites par Cargill International AM S.à. r.l., susmentionnée, pour un prix de cinq cent trente-cinq mille sept cent cinquante-deux dollars américains (535.752).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par une conversion de prime d'émission d'un montant de dix millions sept cent quinze mille cinquante-cinq dollars américains (USD 10.715.055) dans le capital social.

La preuve de l'existence de la prime d'émission a été produite au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide la modification de l'Article 5.1 des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit:

“ **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinq millions quarante-deux mille quatre cent quarante-cinq dollars américains (USD 105.042.445), représenté par quatre-vingt-treize millions trente et un mille huit cent quarante-huit (93.031.848) parts sociales de catégorie A et douze millions dix mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (12.010.597) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominal d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ cinq mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire des parties comparantes connue du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ladite mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.L. GIRAUDEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} juillet 2014. Relation: EAC/2014/9047. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014106420/189.

(140127672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Commercial Real Estate Loans SCA, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.337.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms. Christel Di Marco, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of Commercial Real Estate Loans S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated on 30 November 2010 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 44 dated 10 January 2011 registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.337, whose articles of association have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 13 February 2014, published on 9 May 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1174, page 56324 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by written resolutions adopted by the board of directors (the "Board") of Commercial Real Estate Loans General Partner S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) with registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.317, acting as general partner of the Company (the "General Partner") on 18 February 2014, a copy of which resolutions, signed "in varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one hundred eighty-seven million seven hundred eighty-five thousand four hundred twenty-three Euros (EUR 187,785,423.-) divided into (i) four (4) management shares with a value of one thousand Euros (1,000 EUR) each (the "Management Shares"), held by the General Partner, into (ii) one hundred seventy-four million seven thousand four hundred thirty-four (174,007,434) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), held by the class A limited shareholders (the "Class A Limited Shareholders") with a value of one Euro (1 EUR) each, (iii) thirteen million seven hundred sixty-nine thousand nine hundred eighty-nine (13,769,989) class A2 ordinary shares (the "Class A2 Ordinary Shares"), held by the Class A Limited Shareholders with a value of one

Euro (1 EUR) each and (iv) four thousand (4,000) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), held by the General Partner, with a value of one Euro (1 EUR) each divided as follows:

Commercial Real Estate Loans SCA -CRE senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 28,271,327 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 59,679,227 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 19,062,829 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 13,769,989 Class A2 Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 66,994,051 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment.

II. That pursuant to article 5.4 of the Company’s articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at seven hundred million Euros (EUR 700,000,000.-) divided into six hundred ninety nine million nine hundred ninety thousand (699,990,000) redeemable Ordinary Shares of the relevant class and compartment with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and ten (10) management shares of the relevant compartment with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000) per management share and that pursuant to the same article 5.4, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new redeemable Ordinary Shares of the relevant Class and Compartment with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per Ordinary Share.

III. That the Board of the General Partner of the Company, in the resolutions adopted on 18 February 2014, and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Company’s articles of association, has decided, subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the subscription monies, which confirmation was given on 20 June 2014, as follows:

- an increase of the issued share capital of the Company by an amount of eleven million five hundred fifty thousand five Euros (EUR 11,550,005.-) by the creation and issuance of (i) nine million three hundred ninety thousand one hundred eight (9,390,108) new Class A Ordinary Shares, each share having a par value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A Ordinary Shares, and (ii) two million one hundred fifty-nine thousand eight hundred ninety-seven (2,159,897) new Class A2 Ordinary Shares, each share having a par value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A2 Ordinary Shares.

IV. That the Board of the General Partner of the Company, in the resolutions adopted on 18 February 2014, has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription monies, which evidence was obtained on 20 June 2014, the subscription of:

(i) six million four hundred thousand (6,400,000) new Class A Ordinary Shares, together with a total share premium of fifty-seven million six hundred thousand Euros (EUR 57,600,000.-) in respect to the compartment Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2;

(ii) two million nine hundred ninety thousand one hundred eight (2,990,108) new Class A Ordinary Shares, together with a total share premium of twenty-six million nine hundred ten thousand nine hundred seventy-two Euros (EUR 26,910,972.-) in respect to the compartment Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2; and

(iii) two million one hundred fifty-nine thousand eight hundred ninety-seven (2,159,897) new Class A2 Ordinary Shares, together with a total share premium of nineteen million four hundred thirty-nine thousand seventy-three Euros (EUR 19,439,073.-) in respect to the compartment Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2.

In respect to the compartment Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2 the issuance of Class A Ordinary Shares as follows:

AXA Life Insurance Ltd, a company governed by the laws of Japan, with registered office at NBF Platinum Tower 1-17-3 Shirokane, Minato-Ku, Tokyo 1088020 Japan (“AXA Life”): the issuance of 3,047,619 Class A Ordinary Shares with the payment of share premium for an amount of EUR 27,428,571.-;

AXA Seguros Generales, S.A., a company governed by the laws of Spain, with registered office at C. Monseñor Palmer 1, 07014 Palma de Mallorca, Spain (“AXA Seguros”): the issuance of 304,762 Class A Ordinary Shares with the payment of share premium for an amount of EUR 2,742,858.-; and

CREL Issuance S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (“CREL”): the issuance of 3,047,619 Class A Shares with the payment of share premium for an amount of EUR 27,428,571.-;

In respect to the compartment Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2 the issuance of Class A Ordinary Shares and of Class A2 Ordinary Shares as follows:

GastroSocial Pensionskasse, a company governed by the laws of Switzerland, with registered office at Bahnhofstrasse 86, CH-5001 Aarau, Switzerland (“GastroSocial”): the issuance of 236,239 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 2,126,151.-;

Cardif Assurance Vie SA., a société anonyme governed by the laws of France, with registered office at 1 Boulevard Haussmann F-75009 Paris, France (“Cardif”): the issuance of 674,970 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 6,074,730.-;

Vivium SA., a société anonyme existing under the laws of Belgium, with registered office at Rue Royale 153, B-1210 Bruxelles, Belgium (“Vivium”): the issuance of 337,484 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 3,037,356.-;

Mutex, a company existing under the laws of France with registered office at 125 avenue de Paris F-92327 Châtillon Cédex (“Mutex”): the issuance of 67,497 Class A2 Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 607,473.-;

La Mondiale, a company existing under the laws of France with registered office at 32 avenue Emile Zola, Mons en Baroeul, F-59896 Lille, Cédex 9, France (“La Mondiale”): the issuance of 202,490 Class A2 Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 1,822,410.-;

Codan Forsikring A/S, a company existing under the laws of Denmark with registered office at Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark (“Codan”): the issuance of 101,245 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 911,205.-;

Forsikringsselskabet Privatsikring A/S, a company existing under the laws of Denmark with registered office at Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark (“Forsikringsselskabet”): the issuance of 20,249 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 182,241.-;

Trygg-Hansa Försäkringsaktiebolag AB, a company existing under the laws of Sweden with registered office at Flemminggatan 18, SE-106 26 Stockholm, Sweden c/o Codan Forsikring A/S at Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark (“Trygg-Hansa”): the issuance of 101,245 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 911,205.-;

RSA Insurance Ireland Limited, a company existing under the laws of Ireland with registered office at RSA House, Dundrum Town Center, Sandyford Road, Dundrum, Dublin 5, Ireland (“RSA Ireland”): the issuance of 67,497 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 607,473.-;

Royal & Sun Alliance Insurance PLC, a company existing under the laws of England with registered office at St Marks Court, Chart Way, Horsham, West Sussex, RH12 1XL (“Royal & Sun”): the issuance of 269,987 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 2,429,883.-;

Caisse Centrale de Réassurance, a company existing under the laws of France with registered office at 31 rue de Courcelles, F-75008 Paris, France (“CCR”): the issuance of 202,490 Class A2 Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 1,822,410.-;

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A., a company governed by the laws of France, having its registered office at 34, rue du Wacken, F-67000 Strasbourg, France (“ACM”): the issuance of 384,731 Class A2 Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 3,462,579.-;

SERENIS VIE S.A., a company governed by the laws of France, having its registered office at 34, rue du Wacken, F-67000 Strasbourg, France (“Serenis”): the issuance of 20,249 Class A2 Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 182,241.-;

Ageas France S.A., a company governed by the laws of France, having its registered office at 1, rue Blanche, F-75009 Paris, France (“Ageas”): the issuance of 134,993 Class A2 Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 1,214,937.-;

Aviva Vie S.A. d’Assurances Vie et de Capitalisation, a company governed by the laws of France, with registered office at 70, avenue de l’Europe, F-92270 Bois Colombes (“Aviva”): the issuance of 674,970 Class A2 Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 6,074,730.-;

Caisse de Vieillesse des Pharmaciens, a company governed by the laws of France, with registered office at 45, rue de Caumartin, F-75441 Paris Cédex 09 ("CAVP"): the issuance of 202,490 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 1,822,410.-.

Sogecap SA., a société anonyme governed by the laws of France, with registered office at 50 Avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cédex, France ("Sogecap"): the issuance of 472,477 Class A2 Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 4,252,293.-;

Caisse des Dépôts et Consignations - DFINF2, a company governed by the laws of France, with registered office at DFINF2 (gestion taux), 56, rue de Lille, F-75006 Paris ("CDC-DFINF2"): the issuance of 303,735 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 2,733,615.-;

Caisse des Dépôts et Consignations - Direction des Fonds d'Épargne, a company governed by the laws of France, with registered office at 56, rue de Lille, F-75006 Paris ("CDC-DFE"): the issuance of 269,987 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 2,429,883.-;

Suravenir SA, a company governed by the laws of France, with registered office at 232 rue du Général Paulet, F-29802 Brest ("Suravenir"): the issuance of 202,490 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 1,822,410.-;

Groupama Gan Vie SA, a company governed by the laws of France, with registered office at 8/10 rue d'Astorg, F-75008 Paris ("Groupama"): the issuance of 202,490 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 1,822,410.-

That all these new Class A Ordinary Shares and Class A2 Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed (i) on 20 June 2014 in respect to the compartment CRE Senior 2, so that the total amount of fifty-one million five hundred thousand fifty Euros (EUR 51,500,050.-) representing the amount of the above mentioned capital increase in respect to the respective compartment for an amount of five million one hundred fifty thousand five Euros (EUR 5,150,005.-) and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of forty-six million three hundred fifty thousand forty-five Euros (EUR 46,350,045.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments and (ii) on 20 June 2014 in respect to the compartment AXA CRE Senior 2, so that the total amount of sixty-four million Euros (EUR 64,000,000.-) representing the amount of the above mentioned capital increase in respect to the respective compartment for an amount of six million four hundred thousand Euros (EUR 6,400,000.-) and comprising the payment of a share premium in an amount of fifty-seven million six hundred thousand Euros (EUR 57,600,000.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

V. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at one hundred ninety-nine million three hundred thirty-five thousand four hundred twenty-eight Euros (EUR 199,335,428.-) divided into (i) four (4) Management Shares with a value of one thousand Euros (1,000 EUR) each, into (ii) one hundred eighty-three million three hundred ninety-seven thousand five hundred forty-two (183,397,542) Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, into (iii) fifteen million nine hundred twenty-nine thousand eight hundred eighty-six (15,929,886) Class A2 Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each and into (iii) four thousand (4,000) Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each divided as follows:

Commercial Real Estate Loans SCA -CRE senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 28,271,327 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 59,679,227 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 22,052,937 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 15,929,886 Class A2 Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 73,394,051 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

all Shares being fully paid up. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euros (7,000.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze le vingt-septième jour de février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Christel Di Marco, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Commercial Real Estate Loans S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée le 30 novembre 2010 suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 44 en date du 10 janvier 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.337, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 13 février 2014, publié le 9 mai 2014 au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n°1174, page 56324 (la «Société»),

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par résolutions écrites adoptées par le conseil d'administration (le «Conseil») de Commercial Real Estate Loans General Partner S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.317, agissant en qualité d'associé commandité de la Société (l'«Associé Commandité»), en date du 18 février 2014, une copie desdites résolutions, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social émis de la Société s'élève actuellement à cent quatre-vingt-sept millions sept cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent vingt-trois Euros (EUR 187.785.423,-), représenté par (i) quatre (4) actions de commandité (les «Actions de Commandité») détenues par l'Associé Commandité, ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune, (ii) cent soixante-quatorze millions sept mille quatre cent trente-quatre (174.007.434) actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A») détenues par les actionnaires commanditaires de classe A (les «Actionnaires Commanditaires de Classe A»), ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, (iii) treize millions sept cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf (13.769.989) actions ordinaires de classe A2 (les «Actions Ordinaires de Classe A2») détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et (iv) quatre mille (4.000) actions ordinaires de classe B (les «Actions Ordinaires de Classe B») détenues par l'Associé Commandité, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, réparties comme suit:

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-), détenue par l'Associé Commandité, relative au compartiment susmentionné;

- 28.271.327 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1,000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné,

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-), détenue par l'Associé Commandité, relative au compartiment susmentionné;

- 59.679.227 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné,

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2

- 1 Action de Commandité d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) détenue par l'Associé Commandité, relative au compartiment susmentionné;

- 19.062.829 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 13.769.989 Actions Ordinaires de Classe A2 d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné,

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2

- 1 Action de Commandité d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-), détenue par l'Associé Commandité, relative au compartiment susmentionné;

- 66.994.051 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné.

II. Qu'en vertu de l'article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à sept cent millions d'Euros (EUR 700.000.000,-), divisé en six cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (699.990.000) Actions Ordinaires rachetables de la classe et du compartiment concerné d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et de dix (10) actions de commandité du compartiment concerné d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) par action commandité et qu'en vertu de ce même article 5.4, l'Associé Commandité de la Société est autorisé à augmenter le capital social de la Société par la création de nouvelles Actions Ordinaires rachetables de la classe et du compartiment concerné d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) par Action Ordinaire.

III. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société, dans les résolutions adoptées le 18 février 2014 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 20 juin 2014:

- une augmentation du capital social émis de la Société à concurrence de onze millions cinq cent cinquante mille cinq Euros (EUR 11.550.005,-) par la création et l'émission de (i) neuf millions trois cent quatre-vingt-dix mille cent huit (9.390.108) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Classe A existantes et (ii) deux millions cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (2.159.897) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A2, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Classe A2 existantes.

IV. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société, dans les résolutions adoptées le 18 février 2014 a accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 20 juin 2014, la souscription de:

(i) six millions quatre cent mille (6.400.000) nouvelles Actions Ordinaires de Class A, ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de cinquante-sept millions six cent mille Euros (EUR 57.600.000,-) concernant le compartiment Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2;

(ii) deux million neuf cent quatre-vingt-dix mille cent huit (2.990.108) nouvelles Actions Ordinaires de Class A, ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de vingt-six millions neuf cent dix mille neuf cent soixante-douze Euros (EUR 26.910.972,-) concernant le compartiment Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2; et

(iii) deux millions cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (2.159.897) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A2, ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de dix-neuf millions quatre cent trente-neuf mille soixante-treize Euros (EUR 19.439.073,-) concernant le compartiment Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2.

Concernant le compartiment Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2, l'émission d'Actions Ordinaires de Classe A comme suit:

AXA Life Insurance Co Ltd, une société soumise aux lois du Japon, ayant son siège social au NBF Platinum Tower 1-17-3 Shirokane, Minatoku, Tokyo 108-8020, Japan (“AXA Life”): l’émission de 3.047.619 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant de EUR 27.428.571,-;

AXA Seguros Generales S.A., une société soumise aux lois d’Espagne, ayant son siège social au C. Monsenor Palmer 1, 07014 Palma de Mallorca, Spain (“AXA Seguros”): l’émission de 304.762 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant de EUR 2.742.858,-; et

CREL Issuance S.à r.l. une société soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (“CREL”): l’émission de 3.047.619 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant de EUR 27.428.571,-.

Concernant le compartiment Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2, l’émission d’Actions Ordinaires de Classe A et d’Actions Ordinaires de Classe A2 comme suit:

GastroSocial Pensionskasse, une société soumise aux lois Suisses, ayant son siège social au Bahnhofstrasse 86, CH-5001 Aarau, Switzerland (“GastroSocial”): l’émission de 236.239 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant de EUR 2.126.151,-;

Cardif Assurance Vie SA., une société anonyme soumise aux lois françaises, ayant son siège social au 1, Boulevard Haussmann F-75009 Paris, France (“Cardif”): l’émission de 674.970 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant de EUR 6.074.730,-;

Vivium SA., a une société anonyme soumise aux lois Belges, ayant son siège social au Rue Royale 153, B-1210 Bruxelles, Belgique (“Vivium”): l’émission de 337.484 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant de EUR 3.037.356,-;

Mutex, une société anonyme soumise aux lois françaises, ayant son siège social au 125 avenue de Paris F-92327 Châtillon Cédex (“Mutex”): l’émission de 67.497 Actions Ordinaires de Classe A2 relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant de EUR 607.473,-;

La Mondiale, une société soumise aux lois françaises, ayant son siège social au 32 avenue Emile Zola, Mons en Baroeul, F-59896 Lille, Cédex 9, France (“La Mondiale”): l’émission de 202.490 Actions Ordinaires de Classe A2 relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant de EUR 1.822.410,-;

Codan Forsikring A/S, une société soumise aux lois du Danemark, ayant son siège social au Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark (“Codan”): l’émission de 101.245 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant de EUR 911.205,-;

Forsikringselskabet Privatsikring A/S, une société soumise aux lois du Danemark, ayant son siège social au Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark (“Forsokringsselskabet”): l’émission de 20.249 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant de EUR 182.241;

Trygg-Hansa Försäkringsaktiebolag AB, une société soumise aux lois Suédoises, ayant son siège social au Flemminggatan 18, SE-106 26 Stockholm, Sweden c/o Codan Forsikring A/S au Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark (“Trygg-Hansa”): l’émission de 101.245 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant de EUR 911.205,-;

RSA Insurance Ireland Limited, une société soumise aux lois de l’Irlande, ayant son siège social au RSA House, Dundrum Town Center, Sandyford Road, Dundrum, Dublin 5, Ireland (“RSA Ireland”): l’émission de 67.497 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant de EUR 607.473,-;

Royal & Sun Alliance Insurance PLC, une société soumise aux lois du Royaume Uni, ayant son siège social au St Marks Court, Chart Way, Horsham, West Sussex, RH12 1XL (“Royal & Sun”): l’émission de 269.987 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant de EUR 2.429.883,-;

Caisse Centrale de Réassurance, une société soumise aux lois françaises, ayant son siège social au 31 rue de Courcelles, F-75008 Paris, France (“CCR”): l’émission de 202.490 Actions Ordinaires de Classe A2 relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant de EUR 1.822.410,-;

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A., une société soumise aux lois de France, dont le siège social est situé au 34, rue du Wacken, F-67000 Strasbourg, France (“ACM”): l’émission de 384.731 Actions Ordinaires de Classe A2 relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant de EUR 3.462.579,-;

SERENIS VIE S.A., une société soumise aux lois de France, dont le siège social est situé au 34, rue du Wacken, F-67000 Strasbourg, France (“Serenis”): l’émission de 20.249 Actions Ordinaires de Classe A2 relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant de EUR 182.241,-;

Ageas France S.A., une société soumise aux lois de France, dont le siège social est situé au 1, rue Blanche, F-75009 Paris, France (“Ageas”): l’émission de 134.993 Actions Ordinaires de Classe A2 relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant de EUR 1.214.937,-;

Aviva Vie S.A. d'Assurances Vie et de Capitalisation, une société soumise aux lois de France, ayant son siège social au 70, avenue de l'Europe, F-92270 Bois Colombes ("Aviva"): l'émission de 674.970 Actions Ordinaires de Classe A2 relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 6.074.730,-;

Caisse de Vieillesse des Pharmaciens, une société soumise aux lois de France, ayant son siège social au 45, rue de Caumartin, F-75441 Paris Cédex 09 ("CAVP"): l'émission de 202.490 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.822.410,-;

Sogecap SA., une société anonyme soumise aux lois françaises, ayant son siège social au 50 Avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cédex, France ("Sogecap"): l'émission de 472.477 Actions Ordinaires de Classe A2 relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 4.252.293,-;

Caisse des Dépôts et Consignations - DFINF2, une société soumise aux lois de France, ayant son siège social à DFINF2 (gestion taux), 56, rue de Lille, F-75006 Paris ("CDC-DFINF2"): l'émission de 303.735 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 2.733.615,-;

Caisse des Dépôts et Consignations - Direction des Fonds d'Épargne, une société soumise aux lois de France, ayant son siège social au, 56, rue de Lille, F-75006 Paris ("CDC-DFE"): l'émission de 269.987 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 2.429.883,-.

Suravenir SA, une société soumise aux lois de France, ayant son siège social au 232 rue du Général Paulet, F-29802 Brest ("Suravenir"): l'émission de 202.490 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.822.410,-;

Groupama Gan Vie SA, une société soumise aux lois de France, ayant son siège social au 8/10 rue d'Astorg, F-75008 Paris ("Groupama"): l'émission de 202.490 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.822.410,-.

Que toutes les nouvelles Actions Ordinaires de Classe A et Actions Ordinaires de Classe A2 ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société, lesquels ont été confirmés (i) le 20 juin 2014 concernant le compartiment CRE Senior 2 de sorte que la somme totale de cinquante-et-un millions cinq cent mille cinquante Euros (EUR 51.500.050,-), représentant le montant de la susdite augmentation du capital social du compartiment cité ci-dessus pour un montant de cinq millions cent cinquante mille cinq Euros (EUR 5.150.005,-) et incluant le paiement d'une prime d'émission pour un montant total de quarante-six millions trois cent cinquante mille quarante-cinq Euros (EUR 46.350.045,-) se trouvait à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération et (ii) le 20 juin 2014 concernant le compartiment AXA CRE Senior 2 de sorte que la somme totale de soixante-quatre millions d'Euros (EUR 64.000.000,-), représentant le montant de la susdite augmentation du capital social du compartiment cité ci-dessus pour un montant de six millions quatre cent mille Euros (EUR 6.400.000,-) et incluant le paiement d'une prime d'émission pour un montant total de cinquante-sept millions six cent mille Euros (EUR 57.600.000,-) se trouvait à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

V. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent trente-cinq mille quatre cent vingt-huit Euros (199.335.428,-EUR) représenté par (i) quatre (4) Actions de Commandité ayant une valeur nominale de mille Euros (1.000 EUR) chacune, (ii) cent quatre-vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quarante-deux (183.397.542) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, (iii) quinze millions neuf cent vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-six (15.929.886) Actions Ordinaires de Classe A2 ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, et (iv) quatre mille (4.000) Actions Ordinaires de Classe B, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, réparties comme suit:

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité à mille Euros (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité, relative au compartiment susmentionné;

- 28.271.327 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité à mille Euros (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;

- 59.679.227 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2

- 1 Action de Commandité à mille Euros (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;

- 22.052.937 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 15.929.886 Actions Ordinaires de Classe A2 d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2

- 1 Action de Commandité à mille Euros (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;

- 73.394.051 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité relatives au compartiment susmentionné;

toutes ces Actions étant entièrement libérées. Ces Actions Ordinaires sont rachetables en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et des Statuts».

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (7.000.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Di Marco, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30521. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106442/469.

(140127433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Trican Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.216.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.256.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 7 juillet 2014 que:

- La démission de Monsieur Benoît BAUDUIN, de son poste de gérant de catégorie B, avec effet au 10 juillet 2014, a été acceptée;

- A été nommé en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 10 juillet 2014, et ce pour une durée illimitée:

* Monsieur Scott MCKINLAY, né le 11 avril 1983 à Dunfermline, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110035/17.

(140130815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Cap Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 14-16, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 188.791.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le deux juillet,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude PARISET, employé, né à Terville (France) le 6 février 1957, demeurant à F-57100 Thionville (France), 60, rue du Chardon;

2) Monsieur Gérald STECKMANN, comptable, né à Metz (France) le 16 janvier 1970, demeurant à F-57100 Thionville (France), 2, boulevard Robert Schuman;

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CAP CONSEILS S.A.».

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Dudelange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la fourniture de tous types de services et de biens liés à la vie de l'entreprise, ou au particulier. Elle pourra agir directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres personnes physiques ou morales, directement ou indirectement, pour les opérations rentrant dans son objet.

La Société a encore pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations, en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

En outre, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, dans tous secteurs, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- €), représenté par trois mille cent (3100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- €) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Administration - Surveillance.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopieur, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la Société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée, en cas de désignation d'un administrateur-délégué soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils peuvent être réélus.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui précède.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation.

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale.

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra le 8 mai 2015.

3. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et paiement.

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés, présent ou représentés comme il est dit ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Claude PARISET, préqualifié, cent cinquante-cinq actions	155
2) Monsieur Gérald STECKMANN, préqualifié, deux mille neuf cent quarante-cinq actions	2945
Total: trois mille cent actions	3100

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais.

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300.-€).

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution.

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- 1) Monsieur Claude PARISET, employé, né à Terville (France) le 6 février 1957, demeurant à F-57100 Thionville (France), 60, rue du Chardon;
- 2) Monsieur Gérald STECKMANN, comptable, né à Metz (France) le 16 janvier 1970, demeurant à F-57100 Thionville (France), 2, boulevard Robert Schuman;

Monsieur Gérald STECKMANN est en outre appelé aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société.

- 3) Madame Antoinette CRISTALLO, employée, née à Neufchef (France) le 6 mai 1957, demeurant à F-57100 Thionville, 44, rue de l'Agriculture.

Deuxième résolution.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Roland JACOB, employé, né à Villerupt (France), le 24 mars 1954, demeurant à F-57390 Russange, 22, rue Pasteur.

Troisième résolution.

Le siège social de la Société est fixé à L-3510 Dudelange, 14-16, rue de la Libération.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. PARISET, G. STECKMANN, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 juillet 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014106453/211.

(140128212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Fifteen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.817.

Il résulte des résolutions circulaires du 18 juin 2014 que le Conseil d'Administration de la société a pris entre autres la résolution suivante:

Première Résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur avec effet au 12 juin 2014. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Giovanni PATRI, né à Lobbes (Belgique), le 18 août 1975 et demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2017. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107547/18.

(140129011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Bto Monarch Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.850.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BTO Monarch SubCo Ltd., a limited company, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Company of the Cayman Islands under number IT-289481, having its registered office at 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by John Weerts, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

“A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “BTO Monarch Luxembourg Holdings S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may only be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference

made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at the registered office of the Company or at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named “Manager A” or “Manager B”.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent more than one of his colleagues.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis

and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting provided however that at least one (1) Manager A and one (1) Manager B (if applicable) vote in favour of such decision and in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any Manager A together with any Manager B. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any Manager A together with any Manager B.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers at a meeting or by circular means within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers, using the accounting services provider, draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim balance sheet prepared by the board of managers, using the accounting services provider, showing that sufficient funds are available for distribution.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.”

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company’s first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by BTO Monarch SubCo Ltd., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Shareholder resolutions

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company has immediately passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The number of members of the board of managers is fixed at one.

3. The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited term:

- John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L’an deux mille quatorze, le huit juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BTO Monarch Subco Ltd., une limited company, constituée et existant selon les lois des Îles Caïman, immatriculée au Registrar of Limited Company des Îles Caïman sous le numéro IT-289481, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïman,

dûment représentée par John Weerts, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «BTO Monarch Luxembourg Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5 Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut seulement être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés se tiendront au siège social de la Société ou aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui peuvent ne pas être associés. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux gérants. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les membres du conseil de gérance seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter plusieurs membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance pourvu cependant qu'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B (si applicable) vote en faveur d'une telle décision et en cas d'égalité des votes, aucun gérant, en ce compris notamment le président, le cas échéant, ne dispose d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un Gérant A et un Gérant B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un Gérant A et un Gérant B.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de

signature aura été délégué par le conseil de gérance à l'occasion d'une réunion ou par voie circulaire, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance, recourant au prestataire de services de comptabilité, dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un bilan intermédiaire préparé par le conseil de gérance, recourant au prestataire de services de comptabilité, et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par BTO Monarch Subco Ltd., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions des associés

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société et agissant pour le compte de l'assemblée générale des associés, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à un.
3. La personne suivante est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:
- John Sutherland, né le 2 décembre 1964, à Lower Hutt, Nouvelle Zélande, ayant son adresse au 9, rue principale, L-6990 Hostert, Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WEERTS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33648. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108242/502.

(140130045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

KTL, Kredietrust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.896.

L'an deux mille quatorze, le quatorze juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., en abrégé KTL, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 65.896 et constituée suivant acte de scission de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 800 du 3 novembre 1998, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 519 du 29 février 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social, qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet:

(i) l'activité de société de gestion définie au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 (la «Loi de 2010») concernant les Organismes de Placement Collectif (OPC) luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la directive 2009/65/CE, ainsi que d'autres OPC luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèveraient pas de cette directive.

A ce titre elle pourra exercer les activités de gestion collective de portefeuille au sens de l'annexe II de la Loi de 2010 et plus particulièrement:

- Les activités de gestion de portefeuille: la Société pourra, pour le compte des OPCVM et OPC en gestion, donner tous avis ou recommandations quant aux investissements à réaliser, effectuer tous actes de disposition et d'administration des actifs, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, exercer pour le compte des OPCVM et OPC en gestion, tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des OPCVM et OPC.

Cette énumération n'est pas exhaustive mais indicative.

- L'administration des OPCVM et OPC. Celle-ci consiste dans l'ensemble des tâches listées en Annexe II de la Loi de 2010 concernant les organismes de placement collectif dont notamment l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur des actions et/ou des parts des OPCVM et OPC, l'émission et le rachat des actions et/ou des parts des OPCVM et OPC, la tenue du registre des OPCVM et OPC, l'enregistrement et la conservation des opérations.

Cette énumération n'est pas exhaustive mais indicative.

- La commercialisation à Luxembourg et/ou à l'étranger des actions/parts des OPCVM et OPC.

- La Société peut en outre rendre des services au sens de l'article 101 paragraphe (3) de la Loi de 2010.

En particulier, elle pourra fournir des services de gestion de portefeuille d'investissement, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite, sur une base discrétionnaire et individualisée, dans le cadre d'un mandat donné par les investisseurs.

La Société peut enfin en tant que services auxiliaires, rendre des services de conseils en investissement portant sur un ou plusieurs des instruments énumérés à la Section B de l'Annexe II de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au Secteur Financier.

(ii) l'activité de Gestionnaire de Fonds d'Investissement Alternatifs (GFIA) concernant les Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la directive 2011/61/EU et/ou à la loi sur les GFIA du 12 juillet 2013 (la «Loi de 2013»).

A ce titre la Société pourra exercer l'ensemble des activités telles que décrites dans l'annexe I de la Loi de 2013 et plus particulièrement:

- La gestion des investissements comprenant les activités de gestion de portefeuille et de gestion des risques: la Société pourra, pour le compte des FIA en gestion, donner tous avis ou recommandations quant aux investissements à réaliser, effectuer tous actes de disposition et d'administration des actifs, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières et tous autres avoirs, exercer pour le compte des FIA en gestion, tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs de ces FIA.

Cette énumération n'est pas exhaustive mais indicative.

- L'administration des FIA. Celle-ci consiste dans l'ensemble des tâches listées en Annexe I de la Loi de 2013 dont notamment l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur des actions et/ou des parts des FIA, l'émission et le rachat des actions et/ou des parts des FIA, la tenue du registre des FIA, l'enregistrement et la conservation des opérations.

Cette énumération n'est pas exhaustive mais indicative.

- La commercialisation à Luxembourg et/ou à l'étranger des actions/parts de FIA.

- La Société peut rendre des services au sens de l'article 5, paragraphe (4) de la Loi de 2013. En particulier, elle pourra fournir des services de gestion de portefeuille d'investissement, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite et des institutions de retraite professionnelle, sur une base discrétionnaire et individualisée, dans le cadre d'un mandat donné par les investisseurs. La Société peut en outre en tant que services auxiliaires, rendre des services de conseils en investissement.

Plus généralement, la Société peut enfin accomplir toutes les opérations commerciales, mobilières ou immobilières qu'elle juge utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet pourvu qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013, y inclus administrer ses propres avoirs.

Enfin la Société peut fournir des services à Luxembourg et à l'étranger via la libre prestation de services. Elle peut également pour cette raison établir des bureaux de représentation et/ou des succursales.»

2. Remplacement de la référence à «la loi du 20 décembre 2012» par «la loi du 17 décembre 2010» dans les différents articles des statuts.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social, qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet:

(i) l'activité de société de gestion définie au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 (la «Loi de 2010») concernant les Organismes de Placement Collectif (OPC) luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la directive 2009/65/CE, ainsi que d'autres OPC luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèveraient pas de cette directive.

A ce titre elle pourra exercer les activités de gestion collective de portefeuille au sens de l'annexe II de la Loi de 2010 et plus particulièrement:

- Les activités de gestion de portefeuille: la Société pourra, pour le compte des OPCVM et OPC en gestion, donner tous avis ou recommandations quant aux investissements à réaliser, effectuer tous actes de disposition et d'administration des actifs, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, exercer pour le compte des OPCVM et OPC en gestion, tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des OPCVM et OPC.

Cette énumération n'est pas exhaustive mais indicative.

- L'administration des OPCVM et OPC. Celle-ci consiste dans l'ensemble des tâches listées en Annexe II de la Loi de 2010 concernant les organismes de placement collectif dont notamment l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur des actions et/ou des parts des OPCVM et OPC, l'émission et le rachat des actions et/ou des parts des OPCVM et OPC, la tenue du registre des OPCVM et OPC, l'enregistrement et la conservation des opérations.

Cette énumération n'est pas exhaustive mais indicative.

- La commercialisation à Luxembourg et/ou à l'étranger des actions/parts des OPCVM et OPC.

- La Société peut en outre rendre des services au sens de l'article 101 paragraphe (3) de la Loi de 2010.

En particulier, elle pourra fournir des services de gestion de portefeuille d'investissement, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite, sur une base discrétionnaire et individualisée, dans le cadre d'un mandat donné par les investisseurs.

La Société peut enfin en tant que services auxiliaires, rendre des services de conseils en investissement portant sur un ou plusieurs des instruments énumérés à la Section B de l'Annexe II de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au Secteur Financier.

(ii) l'activité de Gestionnaire de Fonds d'Investissement Alternatifs (GFIA) concernant les Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la directive 2011/61/EU et/ou à la loi sur les GFIA du 12 juillet 2013 (la «Loi de 2013»).

A ce titre la Société pourra exercer l'ensemble des activités telles que décrites dans l'annexe I de la Loi de 2013 et plus particulièrement:

- La gestion des investissements comprenant les activités de gestion de portefeuille et de gestion des risques: la Société pourra, pour le compte des FIA en gestion, donner tous avis ou recommandations quant aux investissements à réaliser, effectuer tous actes de disposition et d'administration des actifs, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières et tous autres avoirs, exercer pour le compte des FIA en gestion, tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs de ces FIA.

Cette énumération n'est pas exhaustive mais indicative.

- L'administration des FIA. Celle-ci consiste dans l'ensemble des tâches listées en Annexe I de la Loi de 2013 dont notamment l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur des actions et/ou des parts des FIA, l'émission et le rachat des actions et/ou des parts des FIA, la tenue du registre des FIA, l'enregistrement et la conservation des opérations.

Cette énumération n'est pas exhaustive mais indicative.

- La commercialisation à Luxembourg et/ou à l'étranger des actions/parts de FIA.

- La Société peut rendre des services au sens de l'article 5, paragraphe (4) de la Loi de 2013. En particulier, elle pourra fournir des services de gestion de portefeuille d'investissement, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite et des institutions de retraite professionnelle, sur une base discrétionnaire et individualisée, dans le cadre d'un mandat donné par les investisseurs. La Société peut en outre en tant que services auxiliaires, rendre des services de conseils en investissement.

Plus généralement, la Société peut enfin accomplir toutes les opérations commerciales, mobilières ou immobilières qu'elle juge utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet pourvu qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013, y inclus administrer ses propres avoirs.

Enfin la Société peut fournir des services à Luxembourg et à l'étranger via la libre prestation de services. Elle peut également pour cette raison établir des bureaux de représentation et/ou des succursales.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer la référence à «la loi du 20 décembre 2012» par «la loi du 17 décembre 2010» aux articles 11 et 25 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33663. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109579/150.

(140131288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Internationale Beteiligungen Holding AG SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.940.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014106771/12.

(140127058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

F9 A Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.986.

In the year two thousand and fourteen, the twenty-seventh day of June,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of F9 A Chateau S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés) under the number B 174.986 and having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) (the Company), incorporated on 27 November 2012 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 740 on 27 March 2013. The articles of association of the Company have never been amended.

THERE APPEARED:

F9 International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés) under the number B 175014 and having a share capital of EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Regis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on its name and on its behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice;
2. Modification of the nominal value of the shares from an amount of EUR 1 (one Euro) to an amount of EUR 0.01 (one Eurocent);
3. Conversion of the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro), representing the entire share capital of the Company, into 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares of the Company with a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each;
4. Amendment to article 6. of the Company's articles of association (the Articles) and as further specified herein;
5. Amendment to article 27. of the Articles;
6. Insertion of a new article 28. and a new article 29. and subsequent renumbering of the following articles; and
7. Miscellaneous.

III. that, after deliberation, the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to modify and convert the nominal value of the shares from an amount of EUR 1 (one Euro) to an amount of EUR 0.01 (one Eurocent).

Third resolution

The Meeting resolves to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro), representing the entire share capital of the Company, into 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares of the Company with a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6. of the Articles which shall henceforth read as follows:

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 27. of the Articles which shall read as follows:

Art. 27. Five per cent (5%) of the net profit, represented by the gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of the general expenses, amortization and expenses, is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital (the Legal Reserve).

Sixth resolution

The Meeting resolves to insert a new article 28. and a new article 29. which shall read as follows:

Art. 28. Allocation of results by the annual general meeting. "After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In case of distribution, the balance shall be distributed on a pro rata valoris basis to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company."

Art. 29. Interim dividends. "Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last

financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Such interim dividend distribution shall be made on a pro rata valoris basis to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Seventh resolution

The Meeting resolves to renumber the following articles as follows:

Title VII. Dissolution - Liquidation

Art. 30. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with and pursuant to the provisions of article 29 above.

Title VIII. Statutory auditor - External auditor

Art. 31. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Title IX. Applicable law

Art. 32. For all matters not governed by these articles of association the shareholders refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that, by request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de F9 A Chateau S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 174986 et ayant un capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) (la Société), constituée le 27 novembre 2012 suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 740 le 27 mars 2013. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

A COMPARU:

F9 International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée (private limited liability company) régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175014, et ayant un capital social s'élevant à cent mille euros (EUR 100.000) (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

La procuration de l'Associé Unique, après paraphe ne varietur par le mandataire agissant en son nom et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social souscrit et libéré de la Société qui est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Conversion de la valeur nominale des parts sociales de leur montant actuel de 1 EUR (un euro) à un montant de 0,01 EUR (un eurocent);
3. Conversion des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) représentant la totalité du capital social de la Société en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un eurocent) chacune;
4. Modification de l'article 6. des statuts de la Société (les Statuts) tel que spécifié ci-dessous;
5. Modification de l'article 27. Des Statuts;
6. Insertion d'un nouvel article 28. et un nouvel article 29. et renumérotation des articles suivants; et
7. Divers.

III - qu'après délibération, l'Assemblée a passé les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir la valeur nominale des parts sociales de leur montant actuel de 1 EUR (un euro) à un montant de 0,01 EUR (un eurocent);

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) représentant la totalité du capital social de la Société en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un eurocent) chacune

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 qui aura la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500.-EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominal d'un eurocent (0,01 EUR) chacune.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 27. qui aura la teneur suivante:

Art. 27. Sur le bénéfice net, représenté par les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social (la Réserve Légale)

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 28. et un nouvel article 29. qui auront la teneur suivante:

Art. 28. Allocation des résultats par l'assemblée générale annuelle. Après avoir abondé la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés déterminera de quelle manière le reste des bénéfices nets annuels seront affectés et, elle peut décider de verser des dividendes le cas échéant, de la manière qui, à sa seule discrétion, est la plus en adéquation avec l'objet et la politique de la société et toujours dans les limites de la Loi.

Dans un tel cas, la somme restante sera distribuée sur une base pro rata valoris à ou aux associé(s) en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 29. Dividendes intérimaires. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, dans les conditions suivantes:

- i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être prise par les associés dans les deux (2) mois à compter de la date des comptes intérimaires;

iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'année sociale, les associés devront rembourser l'excédent à la Société.

Cette distribution de dividendes intérimaires doit être faite sur une base pro rata valoris à ou aux associé(s) en proportion de leur participation dans la Société.

Septième résolution

L'Assemblée décide de renuméroter les articles suivants comme suit:

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 30. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés conformément aux dispositions de l'article 29 ci-dessus.

Titre VIII. Commissaire aux comptes - Reviseur d'entreprises

Art. 31. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Titre IX. Loi applicable

Art. 32. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Art. 33. L'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, chaque associé, s'engage à être lié par les dispositions du pacte d'actionnaires conclu de temps à autre, et si les dispositions de ces statuts entrent en contradiction à tout moment avec les dispositions du pacte d'actionnaires qui pourrait exister de temps à autre, les dispositions dudit pacte d'actionnaires prévaudront et les Associés devront exercer tous les pouvoirs et droits dont ils disposent pour opérer la modification des statuts de la société dans la mesure nécessaire à permettre à la Société et ses affaires d'être réglés comme prévu dans le pacte d'actionnaires.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution est évalué environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2014. Relation: LAC/2014/31205. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): In THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109421/232.

(140131272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.